



Le 30 avril 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 : LES STATIONS-SERVICE DEVIENNENT DES DISTRIBUTEURS DE RÉFÉRENCE DE MASQUES DE PROTECTION, SUITE À L'ACTION DU CNPA AUX CÔTÉS DU GOUVERNEMENT

La situation sanitaire sans précédent que connaît la France a provoqué une très forte hausse des besoins en équipements de protection, et en particulier des masques. Comme l'a rappelé le Premier ministre, Édouard Philippe, lors de son allocution à l'Assemblée nationale le 28 avril, il est indispensable de couvrir les besoins de la population en la matière, et de **garantir l'accès à ces équipements à tous et dans l'ensemble des territoires.**

Le maillage territorial des stations-services, commerces de proximité présents sur l'ensemble du territoire national, en particulier dans les zones rurales et péri-urbaines, représente un atout majeur pour relever le défi d'une distribution équilibrée des équipements de protection à l'ensemble de la population.

Pleinement conscient de cet enjeu, **le CNPA a pris l'initiative et proposé au Gouvernement le relai des stations-services pour la fourniture de masques.** Dans ce cadre, le CNPA a coopéré avec les services de l'État pour préciser les modalités de mise en œuvre de cette diffusion, puis contacté ses partenaires, sociétés pétrolières et distributeurs/fournisseurs indépendants, pour coordonner et formaliser l'engagement de l'ensemble du secteur dans cette mission.

Mission accomplie puisque les opérateurs des enseignes TOTAL, AGIP, BP, ESSO, AVIA et SHELL **ont transmis leur accord au CNPA pour proposer prochainement dans leurs 4.500 points de vente la distribution de masques de protection lavables pour le grand public.**

L'intégration dans ce dispositif implique pour les professionnels un certain nombre d'engagements vis-à-vis du Gouvernement, parmi lesquels :

- Le référencement des fournisseurs de masques correspondant aux normes officielles ;
- La fixation par les professionnels d'un prix qui soit mesuré, le Gouvernement ne prévoyant pas de mesures pour l'encadrement des prix ;
- un reporting régulier sur l'état des commandes auprès du Gouvernement, afin d'évaluer la demande dans les territoires ;

Le CNPA élabore également actuellement une campagne d'affichage, qui sera disponible en téléchargement pour les professionnels proposant la vente de masques dans leur(s) établissement(s).

Le Gouvernement prévoit d'annoncer officiellement, dès ce lundi 4 mai, l'ensemble des points d'achat de masques de protection, parmi lesquels les stations-services traditionnelles.

Cette démarche illustre parfaitement **la capacité des acteurs de la distribution de carburants en France à se mobiliser massivement pour apporter une solution aux défis sanitaires actuels.**

Le rôle des stations-services, bénéficiant d'un maillage important sur l'ensemble du territoire, est majeur pour la cohésion sociale. **La crise actuelle démontre à nouveau cet atout et la pertinence de l'évolution du modèle économique et de la diversification des activités pour ces acteurs.**

> À propos du Conseil National des Professions de l'Automobile - CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5ème branche économique de France avec 142 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.